



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Cabinet Hassen BEN OUHIBA

Juin 2026

Messieurs les adhérents de l'association
DVV International Tunisie
Villa n°05, Rue Lac Ichkeul, les Berges du Lac 1, 1053

Rapport de commissariat aux comptes

Messieurs

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de l'Association DVV INTERNATIONAL TUNISIE qui nous a été confiée, nous avons l'honneur de soumettre à votre attention, ci-joints, le rapport de commissariat aux comptes relatif à l'exercice clos au 31 Décembre 2025.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions de croire, l'expression de nos sentiments distingués.

P/Cabinet Hassen BEN OUHIBA

Hassen BEN OUHIBA



**RAPPORT GENERAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

RAPPORT GENERAL D'AUDIT AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

A L'ATTENTION DE MESSIEURS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DVV
INTERNATIONAL TUNISIE

Messieurs

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de « l'Association DVV INTERNATIONAL TUNISIE », qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 Décembre 2025, l'état des produits et charges, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes et annexes, Ces états financiers, tels que annexés au présent rapport, font apparaître :

Excédent de l'exercice	102 198
Total des actifs nets	292 702
Variation de La Trésorerie	2 565

1. Opinion :

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, de la situation financière de « l'Association DVV INTERNATIONAL TUNISIE » arrêtée au 31 Décembre 2025, des résultats de ses opérations ainsi que de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.



2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport financier

La responsabilité du rapport financier incombe à la direction de l'Association DVV INTERNATIONAL TUNISIE.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport financier par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport financier et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport financier, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction pour les états financiers

La direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi

que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicable en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience incombe à l'organe de direction de l'association.

A ce titre, nous n'avons pas détectés d'anomalies significatives pouvant affecter le traitement de l'information comptable et la fiabilité des états financiers de l'association.

Tunis, le 20 juin 2026

P/Cabinet Hassen BEN OUHIBA
Hassen BEN OUHIBA
Expert-Comptable



**ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2025**

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
Arrêté au 31 décembre (Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS		NOTES	31/12/2025	31/12/2024
	Liquidités et équivalents de Liquidités	AC1	99 718	97 152
	Placements et autres actifs financiers			
	Autres actifs courants	AC2	44 677	147 593
	Créances et comptes rattachés			
	Stocks de fournitures et autres approvisionnements			
	Autre actifs non courants			
	Immobilisations financières	AC3	9 150	9 150
	Immobilisations corporelles	AC4	254 099	159 871
	Immobilisations Incorporelles	AC5	1 319	2 462
Total des actifs			408 963	416 228
PASSIFS ET ACTIFS NETS				
	Concours bancaires et autres passifs financiers			
	Autres passifs courants	PA1	115 580	225 027
	Fournisseurs et comptes rattachés	PA2	680	697
	Provisions			
	Apports reportés			
	Autres passifs non courants			
	Emprunts			
Total des passifs			116 260	225 724
	Dotations			
	Subventions d'investissement			
	Réserves			
	Excédents ou Déficits reportés		190 505	66 145
	Excédent ou Déficit de l'exercice		102 198	124 360
Total des Actifs Nets			292 702	190 505
Total des Passifs et Actifs Nets			408 963	416 228

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES
pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Produits	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Cotisation des adhérents			
Revenus des activités et manifestations			
Subventions de fonctionnement	PR1	2 027 749	2 232 383
Apports non monétaires			
Autres Apports			
Produits des placements			
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice			
Autres gains		36	9
Total des produits		2 027 785	2 232 392
Charges			
Aides accordées	CH1	1 103 680	1 479 950
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	CH2	13 012	13 578
Charges du Personnel	CH3	443 936	391 578
Dotations aux amortissements et aux provisionnements	CH4	46 362	37 504
Autres charges courantes	CH5	318 597	185 422
Charges financières nettes			
Total des charges		1 925 587	2 108 032
Excédents des produits sur les charges de l'exercice		102 198	124 360



ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
Encaissement des cotisations des adhérents		
Encaissement des Quottes part des adhérents dans le financement des activités et manifestations		
Encaissement des subventions de fonctionnement	2 027 749	2 232 383
Décaissement des rémunérations versées aux fournisseurs et autres débiteurs	-1 316 887	-1 586 671
Décaissement des rémunérations versées aux personnel	-330 393	-277 178
Autres Décaissements des activités courantes	-240 405	-196 724
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	140 064	171 809
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-137 499	-142 219
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-137 499	-142 219
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement		
Encaissement des dotations		
Encaissement des subventions d'investissement		
Encaissement des apports affectés à des immobilisations		
Encaissement provenant des emprunts		
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	0	0
Variation de trésorerie	2 565	29 591
Trésorerie au début de l'exercice	97 153	67 562
Trésorerie à la clôture de l'exercice	99 718	97 153



LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

L'association « DVV INTERNATIONAL TUNISIE » est la filiale de L'ASSOCIATION ALLEMANDE DE L'EDUCATION DES ADULTES ET L'ALPHABETISATION « DVV INTERNATIONAL ».

Elle a pour objet :

- La contribution au développement des mécanismes de l'éducation des adultes ;
- L'irradiation de l'alphabétisation sous toutes ses formes.

L'association est régie par le décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations.

La constitution de l'association « DVV INTERNATIONAL TUNISIE » a été publié au Journal Officiel de la République Tunisienne n°51 du 03/05/2019.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice arrêtés au 31/12/2025 sont établis conformément à la Norme Comptable Tunisienne NCT 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.



La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le Dinar Tunisien.

La date d'arrêté des comptes est le 31 décembre.

Les principales méthodes comptables adoptées par l'association « DVV INTERNATIONAL TUNISIE » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

Matériels de transport	20%
Matériels informatiques	33%
Équipements de bureau	15%



2. Subventions de fonctionnement :

Les subventions attribuées pour couvrir des charges spécifiques sont à rapporter aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

Les subventions de fonctionnement sont enregistrées comptablement au crédit d'un compte de produit.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'association n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

V. NOTES D'INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPAUX ELEMENTS DES ETATS FINANCIERS

1. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31/12/2025

AC1 Liquidités Et Équivalents De Liquidités :

Au 31/12/2025, les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde de 99 718 DT. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
AMEN BANQUE	58 983	48 595
AMEN BANQUE FAO	39 616	46 735
AMEN BANQUE DZD	1 083	
AMEN BANQUE ACP		1 186
CAISSE TND/ PROJET TN	16	10
CAISSE TND/ PROJET DZ	19	473
CAISSE TND/ PROJET FAO		154
Total	99 718	97 152

AC2 Autres Actifs Courants :

Au 31/12/2025, les autres actifs courants accusent un solde de **44 677 DT**. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Fournisseurs avances et acomptes		253
Charges constatés d'avance	44 677	147 340
Total	44 677	147 593

AC3 Immobilisations Financières :

Au 31/12/2025, les immobilisations financières présentent un solde de **9 150 DT**. Elles correspondent au dépôt de garantie relatif au contrat de location du bureau de DVV INTERNATIONAL Tunisie pour un montant de **7 600 DT** et **1 550 DT** pour un cation de douane.

AC4 Immobilisations corporelles :

Au 31/12/2025, les immobilisations corporelles présentent un solde brut de **466 559 DT** et un solde net d'amortissements de **254 099 DT**. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
MATERIEL DE TRANSPORT	333 300	203 400
MATERIEL INFORMATIQUE	76 137	68 410
Installation Aménagement	2 500	2 500
EQUIPEMENT DE BUREAU	54 622	52 802
Total Brut	466 559	327 112
AMORT. MAT. DE TRANSPORT	-101 599	-74 121
AMORT. MAT. INFORMATIQUE	-69 497	-59 598
AMORT. EQUIP. DE BUREAU	-41 364	-33 522
Total Amortissements	-212 460	-167 240
Total Net	254 099	159 871

AC5 Immobilisations Incorporelles :

Au 31/12/2025, les immobilisations Incorporelles présentent un solde brut de **8 550 DT** et un solde net d'amortissements de **1 319 DT**. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Logiciel	8 550	8 550
Total Brut	8 550	8 550
Amortissements	7 231	6 088
Total Net	1 319	2 462

PA 1 Autres Passifs Courants :

Au 31/12/2025, les autres passifs courants présentent un solde créditeur de **115 580 DT**. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
CNSS	42 929	33 717
OOREDOO	0	0
Impôts et taxes à payer	26 104	22 156
Projet Activité Régionale	3 235	3 235
Projet TELC	43 313	
PROJET FAO		165 918
Total	115 580	225 027

PA2 Fournisseurs et comptes rattachés :

Au 31/12/2025, les fournisseurs et comptes rattachés accusent un solde créditeur de **680 DT**. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Fournisseurs divers	680	697
Total	680	697

1 NOTES RELATIVES A L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ARRETEAU 31/12/2025

PR1 Subventions de Fonctionnement :

Au 31/12/2025, les subventions de fonctionnement présentent un solde créditeur de 2 027 749 DT

CH1 Aides Accordées

Au 31/12/2025, cette rubrique présente un solde total débiteur de 1 103 680 DT qui se détaille ainsi :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
BUDGET MAS / CNEA	45 274	123 711
Budget Activité Régionale		238 916
BUDGET MOJA/ACP	229 338	128 381
BUDGET ALDA	57 470	71 601
Budget Algerie	75 487	209 352
BUDGET ATLAS	43 160	49 392
Budget ATEDIST	61 987	93 630
BUDGET CCMA	49 926	53 646
BUDGET IADH	56 440	13 427
BUDGET FAO	131 370	213 335
BUDGET UNFT	102 000	102 100
BUDGET ISEFC		43 269
BUDGET AVFA	49 839	52 858
BUDGET SSF MAROC		7 690
BUDGET FACE	49 800	
BUDGET TELC	78 202	
BUDGET ONFP	73 387	78 642
Total	1 103 680	1 479 950

CH3 Charges de personnel

Au 31/12/2025, Les charges de personnel présente un solde total débiteur de 443 936 DT qui sedetaille ainsi :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Charge de personnel	379 718	335 403
CHARGES SOCIALES	64 218	54 018
ACCIDENT DE TRAVAIL		2 156
Total	443 936	391 578

CH4 Dotations aux amortissements et aux provisions

Au 31/12/2025, la dotation aux amortissements présente un solde débiteur de 46 362 DT.

CH5 Autres Charges Courantes

Au 31/12/2025, les autres charges courantes présentent un solde total débiteur de 318 597 DT qui se détaille ainsi :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Locations	56 922	51 326
Entretiens et réparations	621	5 112
Primes d'assurance	17 892	17 998
Rémunération. D'intermédiaire et honoraires	90 745	53 795
Publicité. Relation publique.	12 190	2 775
Déplacement, missions et réceptions	117 024	38 021
Impôts taxes et versements assimilés	5 930	4 487
Services extérieurs	17 274	11 910
Total	318 597	185 422